



Le

Stan-Info

août 2015
Vol. 01 – Numéro 11

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Mot du Conseil

Chères citoyennes, chers citoyens,
Nous vous invitons à consulter le présent bulletin municipal afin d'y découvrir une panoplie d'informations relatives à votre municipalité. Dans cette édition, il sera question des événements à venir, ainsi que de sujets pertinents concernant la saison estivale.

NAVETTES FLUVIALE ET TERRESTRE

Comme vous le savez probablement, un service de navette fluviale existe depuis quelque temps permettant de relier les municipalités de Salaberry-de-Valleyfield, Les Coteaux et Saint-Stanislas-de-Kostka. Afin de connaître l'horaire exact de ce service, nous vous invitons à vous procurer l'un des dépliants promotionnels qui sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez aussi accéder à l'horaire à l'adresse Internet suivante : <http://www.navark.ca/navettes.htm> ou à <http://www.tourismesuroit.com/fr/entreprise-touristique/navette-des-canaux-du-suroit-et-croisieres>.

Quant à la navette terrestre permettant de relier le village à la halte du Canal du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, ce service n'est pour l'instant qu'un projet pilote pour l'été 2015. Vous pouvez consulter cet horaire à la page 12.

ANIMATION AU PARC DES BRISES

Le tout nouveau Parc des Brises profite cet été d'activités d'animation pour 4 dimanches consécutifs, soit les 19 et 26 juillet, ainsi que les 2 et 9 août. Venez profiter de cette magnifique saison pour faire du Zumba en plein air, jouer au volleyball sur sable ou encore pique-niquer sur l'une des nombreuses tables à votre disposition. Le Parc des Brises se situe au coin des rues Brosseau et Robert-Cauchon. C'est un rendez-vous !

ORDURES

Nous vous rappelons que nous avons pour objectif de diminuer le tonnage des ordures sur le territoire de la municipalité. Nous faisons appel à votre collaboration, afin de ne pas déposer les matériaux de construction et les appareils électroménagers aux ordures.

Pour ce faire, vous pouvez en disposer tout à fait gratuitement et dans le respect de l'environnement en les apportant au tout nouvel écocentre de Salaberry-de-Valleyfield situé au 2575 du boulevard Monseigneur-Langlois.

On recueille à ces installations différents matériaux (résidus de peinture, RDD, etc.) sur présentation de votre preuve de résidence.

De plus, la Recyclerie Beauharnois-Salaberry (115, rue Saint-Charles à Salaberry-de-Valleyfield) vous permet d'aller y déposer également sans frais vos appareils électroniques et informatiques désuets ou non fonctionnels. Aidez-nous à diminuer les coûts engendrés par le tonnage des ordures et donnez un coup de pouce à l'environnement ! Très bientôt, votre Municipalité vous fera d'ailleurs connaître pour l'an prochain ses nouvelles orientations en matière de gestion des matières résiduelles.

PASSEZ UN BEL ÉTÉ !

Voilà la belle saison qui se poursuit et nous espérons qu'elle vous apportera d'agréables moments. Nous vous invitons à la prudence et à la courtoisie lors de vos déplacements. Nous vous souhaitons un bon été à tous, un excellent automne et une bonne rentrée scolaire !

Votre conseil municipal



CAMP DE JOUR ST-STAN

Nous vous informons que la Municipalité a adhéré au programme "Tremplin Santé". La mission de ce programme est d'offrir diverses activités sur les saines habitudes de vie. En lien avec cette initiative, notre mairesse, madame Caroline Huot, est venue donner le mercredi 8 juillet un atelier sur la cuisine.

En complément, le vendredi 10 juillet et le mardi 14 juillet, madame Émilie Brisson a initié les jeunes au triathlon dans le secteur Baie-des-Brises.



Table des matières

Remerciements	2
Infos municipales	2-3
Communiqués importants.....	3
Avis public.....	4
Urbanisme.....	5
Environnement.....	6
Service incendie	6
Campagne promotionnelle	7
Divertissement	7
Activités et loisirs.....	8-9
Avis aux citoyens.....	9
Sûreté du Québec	10
MRC Beauharnois-Salaberry	11



Caroline Huot
Mairesse



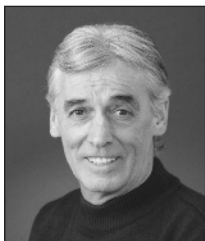
Saint-Stanislas-de-Kostka



Sébastien Frappier
Conseiller – district no. 1



Jean-Guy St-Onge
Conseiller – district no. 2



Camille Deschamps
Conseiller – district no. 3



Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4



Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5



Mario Archambault
Conseiller – district no. 6

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec)
J0S 1W0
Tél.: (450) 373-8944
Fax: (450) 373-8949

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à midi. Fermé entre midi et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca

Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

dg@st-stanislas-de-kostka.ca

administration@st-stanislas-de-kostka.ca

inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca

voirie@st-stanislas-de-kostka.ca

loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca

directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca

chefoperation@st-stanislas-de-kostka.ca

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales

Sans frais: 1 (877) 553-1955

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2015

La Municipalité tient à adresser ses plus sincères remerciements à tous les gens qui ont participé aux célébrations de la Fête Nationale en juin dernier. Vous étiez plus de 800 participants à festoyer. Merci au comité des loisirs et à tous les bénévoles pour l'organisation.

Merci à nos partenaires, la Caisse du Haut-St-Laurent, le député de Beauharnois, M. Guy Leclair, ainsi que la Société Nationale du Suroît.



TAXES 2015 - RAPPEL

Veillez noter que le dernier versement de la taxe foncière 2015 est fixé au jeudi 10 septembre. Nous vous rappelons que les comptes de taxes doivent être payés au plus tard le 11 décembre 2015. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés à la vente pour non-paiement des impôts fonciers (parution dans le journal, frais supplémentaires, etc.).

SOYEZ INFORMÉS PAR COURRIEL (INFOLETTRE)

Dans le but de vous informer rapidement et efficacement sur tout ce qui concerne votre municipalité, nous vous invitons à vous abonner à l'Infolettre municipale. Il ne suffit que de nous communiquer votre adresse courriel, de sorte à pouvoir vous inscrire à notre liste d'envois.



Vous bénéficierez alors d'une information immédiate et régulière, que ce soit pour des projets, activités ou événements organisés

par votre municipalité, des décisions prises par votre conseil municipal, l'émission d'avis publics, etc. Pour vous abonner à cette Infolettre, inscrivez-vous sur notre site internet à : <http://www.st-stanislas-de-kostka.ca>.

VENTE DE GARAGE

La prochaine vente de garage aura lieu lors de la fin de semaine de la Fête du travail, du samedi au lundi (les 5-6-7 septembre prochains).

Communiquez avec le bureau de l'Hôtel de ville pour vous inscrire, c'est gratuit !

On vous rappelle que les ventes de garage ont lieu à des moments fixes sur notre territoire, et ce, deux fois par année.



PISTE CYCLABLE RUE HÉBERT

Comme vous avez pu le constater, la piste cyclable et piétonnière de la rue Hébert (tronçon entre Brosseau et Laframboise) a été délimitée par des bollards (poteaux), afin de sécuriser l'emplacement. Nous vous rappelons aussi que la rue Hébert est à sens unique, entre Brosseau et Laframboise. Nous vous demandons donc de respecter la signalisation. Il en va de votre sécurité.

ALGUES

Nous vous rappelons que la collecte des algues s'effectue toujours les mardis avant-midi. Seules les algues sont ramassées. Aucun autre résidu ne sera collecté, que ce soit des débris, du bois, des feuilles, etc. Par courtoisie, nous vous demandons de ne pas sortir les algues trop à l'avance, ce qui évitera de causer des désagréments à vos voisins (odeurs, écoulement, etc.).

Michel Sauvé
Travaux publics

ACCÈS AU LAC ST-FRANÇOIS

Il y a du nouveau cette année concernant l'accès au lac St-François qui est situé au bout de la rue Brosseau à Baie-des-Brises. En effet, celui-ci a été réaménagé suite à l'installation d'une passerelle et d'un quai, permettant ainsi un accès plus sécuritaire au plan d'eau.

Toujours pour votre sécurité, des bouées de délimitation de la zone de navigation sont dorénavant en place dans la Baie-des-Brises et à Hungry Bay. Ces bouées indiquent aux plaisanciers et aux embarcations la limite des eaux à ne pas franchir pour garantir la sécurité des baigneurs. En contrepartie, il est strictement interdit à ces derniers de franchir le cordage de bouées de sécurité. Ces nouveaux aménagements permettent par la même occasion d'assurer un couloir d'accès aux résidents riverains. Les plaisanciers sont tenus de respecter ce périmètre en tout temps.

Nous rappelons que l'accès au lac n'est pas un endroit pour flâner ni consommer



(alcool, nourriture, etc.). Les animaux y sont interdits. On vous signale que cet accès a été aménagé pour vous, les citoyens, ainsi que pour les non-résidents, afin de promouvoir notre magnifique plan d'eau et rendre son utilisation à la fois agréable et sécuritaire. Des poubelles et des cendriers sont également installés en bordure du sentier, afin de nous aider à garder cet endroit propre. Merci de votre collaboration !

COMMUNIQUÉS IMPORTANTS

PANAI SAUVAGE

Le panais sauvage, aussi appelé panais vénéneux, est une plante toxique qui se propage rapidement au Québec.

Durant les mois d'été, quand vous êtes à l'extérieur, vous devez éviter cette plante et enseigner aux enfants à faire de même.

Quelles répercussions ont les plantes de panais sauvage sur la santé ?

Le panais sauvage peut incommoder certaines personnes plus que d'autres si elles ont une plus grande sensibilité à la sève de la plante. Quand la tige est cassée ou que la personne se frotte contre la plante, l'exposition à la sève peut causer des éruptions cutanées sévères, des ampoules ou des brûlures causant des cicatrices brunes qui peuvent persister plusieurs années. Si la sève de la plante entre en contact avec les yeux, elle peut causer une cécité temporaire ou permanente.



Comment puis-je me protéger ?

Sachez reconnaître cette plante. Le panais sauvage a une hauteur de 50 à 150 cm et produit des fleurs jaunes à cinq pétales, dont la tête ressemble à un parapluie. Les feuilles fourchues se caractérisent par un pourtour dentelé. Nous vous recommandons d'éviter la plante et de communiquer avec votre municipalité si vous constatez

que le panais sauvage présente un risque pour la santé à un endroit précis.

Où pousse le panais sauvage ?

Durant les mois de juillet, août et septembre, le panais sauvage compte parmi les mauvaises herbes à fleurs jaunes les plus visibles dans les zones perturbées. On les voit notamment dans les fossés le long des routes, près des emprises de chemin de fer, dans les fissures de la chaussée des parcs de stationnement, autour des terrains de sports et de loisirs, dans les champs et les pâturages, dans les cours et le long des clôtures.

LES TIQUES S'INSTALLENT DANS LA RÉGION

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne.

Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains

travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une pique de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedelymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015



APPEL DE CANDIDATURE

COORDONNATEUR(TRICE) DES LOISIRS ET DES ÉVÉNEMENTS (REMPLACEMENT DÉTERMINÉ DE NOVEMBRE 2015 À NOVEMBRE 2016)

Description de poste

Se rapportant au directeur général, le coordonnateur est responsable de l'ensemble des activités reliées aux loisirs, aux événements culturels et communautaires ainsi qu'aux communications de la municipalité.

Responsabilités principales

- Planifier, organiser et réaliser des activités et des événements pour ou au nom de la municipalité afin de répondre aux besoins des citoyens (fête nationale, fête familiale, party de Noël, ciné-ado, programmation de cours divers, etc.);
- Effectuer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des activités et événements;
- Recruter et encadrer le personnel étudiant et les bénévoles;
- Gérer la location et la préparation des salles du Centre socioculturel et assurer la gestion du bar (inventaire, personnel, caisse);
- Assurer la gestion et la coordination du camp de jour et des animateurs;
- Voir à l'inventaire et au bon état des équipements et des infrastructures de la municipalité liés aux loisirs;
- Planifier et coordonner les activités de la bibliothèque;
- Gérer les communications de la municipalité, incluant la mise à jour du site internet et des réseaux sociaux de la municipalité;
- Collecter, vérifier, faire corriger et envoyer au journal les articles du bulletin municipal;
- Préparer et mettre en œuvre un plan de promotion pour la programmation des loisirs, des événements culturels et communautaires et fournir aux citoyens et organismes des informations reliées aux activités;
- Identifier et rédiger les subventions gouvernementales en fonction des besoins de la population reliés aux activités et infrastructures de loisirs, communautaires et culturels;
- Être en charge de projets et élaborer des politiques (Municipalité amis des aînés, politique familiale, etc.);
- Représenter les intérêts de la municipalité en termes de loisirs en participant à divers comités (Vie en forme, MRC, CAL, etc.);

- Suivre des formations pour la mise à jour et le perfectionnement de ses connaissances.

Qualifications requises

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique d'intervention en loisirs ou dans une discipline connexe ou l'équivalent en termes de compétences et d'expérience
- Avoir deux (2) à trois (3) ans d'expérience dans un poste similaire dans le domaine municipal, scolaire ou autre
- Connaissance du fonctionnement des loisirs dans le monde municipal ou autre
- Disponibilité à travailler le soir et les fins de semaine et apte à travailler sur un horaire flexible, le tout basé sur 35 heures semaine

Compétences organisationnelles

- Esprit d'équipe
- Intégrité
- Loyauté
- Orientation citoyen

Compétences spécifiques au poste

- Sens de l'organisation
- Habiletés d'animation
- Entrer en relation avec les autres
- Habileté d'encadrement
- Jugement
- Polyvalence
- Gestion du stress
- Résolution de problème

Les personnes intéressées (homme ou femme) devront faire parvenir leur curriculum vitae avant 11 heures, le 14 août 2015, à l'attention de monsieur Maxime Boissonneault, directeur général par intérim et gestionnaire administratif :

Hôtel de Ville

221, rue Centrale,
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec)
J0S 1W0

Télécopieur : 450-373-8949

Ou par courriel à : dg@st-stanislas-de-kostka.ca

N.B. Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.

PERMIS POUR DES TRAVAUX

Vous prévoyez des travaux de rénovation, d'agrandissement, la construction d'un bâtiment accessoire, l'installation d'une piscine, d'une clôture, d'une thermopompe, d'une affiche, d'un quai ou encore la fermeture d'un fossé, alors n'oubliez pas de vous prévaloir d'un permis !



Contactez notre inspectrice municipale, madame Chantal Lafleur.

Pour toute information ou pour fixer un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme au (450) 373-8944 ou à effectuer votre demande par courriel à inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca.

INSTALLATION SEPTIQUE

En vertu des dispositions de la réglementation provinciale sur les installations septiques, il est obligatoire de vidanger le réservoir et ce, à tous les deux (2) ans. Nous comptons sur votre collaboration afin de nous fournir la preuve de la vidange de votre fosse et ainsi compléter votre dossier quant au suivi de l'entretien de votre installation septique.

QUELQUES RÈGLES DE CIVISME ET CONSEILS PRATIQUES

Voici, en rafale, quelques règles de civisme et conseils pratiques:

- Pour une Municipalité propre et belle, respectez votre environnement;
- Jetez vos papiers et déchets dans les bacs prévus à cet effet, et non pas sur la voie publique ou dans les fossés;
- Lors de la tonte du gazon, ne laissez pas vos rognures de gazon sur la voie publique;
- Respectez les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, les terrains de jeux, ainsi que les propriétés privées;
- N'oubliez pas de ramasser vos bacs après la collecte des ordures et de la collecte sélective;
- Il est important de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Nous retrouvons malheureusement encore trop de matières recyclables aux ordures. Pour connaître le type de matières que vous pouvez déposer à la récupération, nous vous invitons à consulter le site Internet de la MRC au www.mrc-beauharnois-salaberry.com ou à vous procurer auprès de votre Hôtel de Ville le "Guide des matières recyclables". Il nous faut éviter de générer trop de déchets et augmenter en contrepartie notre volume de matières récupérées. De cette façon, on contribuera non seulement à la réduction de la pollution des eaux, des sols et des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi des coûts d'enfouissement.



- Vous constatez un problème... dans votre rue ? Dans un parc ? Dans votre quartier ? Signalez-nous le à l'aide de l'*application Voilà !* disponible dans l'App Store et sur Google Play;



- Vous constatez un problème avec un luminaire de rue : vous pouvez nous contacter en nous mentionnant le numéro du luminaire indiqué sur une plaquette verte sur le poteau;
- L'Écocentre Salaberry-de-Valleyfield vous accueillera tout au long de l'année pour vous permettre de donner une seconde vie à un maximum de résidus, et ce, loin de l'enfouissement (encombrants, matériaux de construction, recyclage, résidus domestiques dangereux, etc.). Vous devez présenter votre compte de taxes ou une preuve de résidence pour utiliser ce service sans frais;
- Vous pouvez disposer de vos piles domestiques usagées à l'Hôtel de Ville. On y retrouve le bac «Pilaplat» qui vous permet de recycler les piles;
- Le service de collecte sélective se tient tous les mardis à compter de 7 h 00 sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Les boîtes de carton doivent être aplaties et déposées à l'intérieur du bac de recyclage également. Aucun surplus n'est accepté à côté du bac. La collecte des surplus de carton s'effectue deux fois par année : 1ère semaine complète de janvier et la 1ère semaine complète de juillet;

PROPRETÉ DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Selon la réglementation municipale, il est formellement interdit de laisser sur la propriété publique ou privée (incluant la vôtre) les matières fécales de son animal. Le gardien d'un animal doit enlever et nettoyer immédiatement, par tous les moyens appropriés, les matières fécales de son animal et en disposer d'une manière hygiénique.

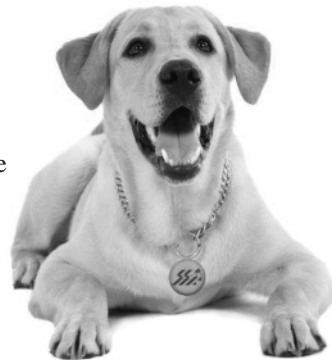
VOS CHIENS, VOS CHATS ET VOS VOISINS !

Oui, les chiens et les chats sont des animaux adorables !

Malheureusement, de plus en plus de plaintes sont déposées à la Municipalité pour des cas de chiens et de chats errants, de chiens qui jappent jour et nuit, des excréments non ramassés, ainsi que pour le nombre d'animaux par résidence qui excède le nombre autorisé.

Nous invitons donc **tous** les propriétaires d'animaux à consulter le règlement no 253-2011 (RMH-450) portant sur les nuisances.

Si vous possédez un chien, vous devez **obligatoirement** obtenir une licence au coût de 10,00\$ à l'Hôtel de ville. Cette initiative vous aidera si vous veniez à perdre votre animal.



LES ÉCOCENTRES

Matériaux de construction, de rénovation et de démolition

L'écocentre est un endroit où vous pouvez aller déposer des matériaux de construction, de rénovation et de démolition tels que la brique, le gypse, le métal et le bois ainsi que des résidus domestiques dangereux (peintures, ampoules fluocom-

pactes et huiles usées, etc.). Les matières collectées sont ensuite acheminées à des industries spécialisées afin d'être valorisées en harmonie avec l'environnement.

Pour plus d'information et connaître les heures d'ouverture de l'écocentre desservant votre municipalité, visitez le site Internet de la MRC au www.mrc-beauharnois-salaberry.com.



JE recycle aujourd'hui...
pour lui demain!

Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants

Participez du 1^{er} juin au 30 septembre

- Posez un geste pour votre environnement.
- Réduisez votre empreinte écologique à la ferme.
- Économisez en utilisant vos pesticides et vos fertilisants jusqu'à la dernière goutte.

3 gestes faciles qui font toute la différence

1. Rincez les contenants vides
2. Retirez les bouchons et les livrets d'instructions
3. Rapportez les contenants chez votre détaillant participant



Merci d'agir aujourd'hui... pour demain!

Plus de détails à www.agrirecup.ca

AgriRÉCUP

En collaboration avec
UPA POUVOIR NOURIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

AgriRÉCUP, en collaboration avec l'UPA, fait équipe avec des détaillants agricoles afin de recueillir des contenants vides de pesticides et fertilisants. Rendez-vous au Agrirecup.ca pour plus d'information.

POINTS DE DÉPÔT :

Gérard Maheu Inc.
289, Rang du 5, St-Louis-de-Gonzague
J0S 1T0
Téléphone : 450 377-1420

La Coop Des Frontières
195, Rue Ste-Marie, Ste-Martine
J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2003

MAINTENIR UNE DISTANCE RESPECTABLE LORS DES INTERVENTIONS

Pour votre sécurité et faciliter le travail de nos équipes d'intervention lors d'incendies ou d'accidents, nous vous rappelons l'importance de demeurer à une distance raisonnable de l'évènement. Nous vous demandons également de respecter les consignes de l'officier en charge des opérations. Nous avons votre sécurité à cœur !

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

Afin de faciliter les interventions d'urgence, nous vous rappelons qu'il est essentiel de garder les différents accès de votre propriété dégagés. Ainsi, vos portes d'entrées et les fenêtres doivent être exemptes de tout meuble ou d'objet pouvant encombrer l'entrée des sapeurs et ainsi réduire leur rapidité d'intervention.

NUMÉRO CIVIQUE



Il importe également de vous assurer que le numéro d'adresse civique de votre résidence soit visible en tout temps. Ceci évitera de chercher votre résidence lors d'un appel d'urgence.

BBQ

Qui dit saison estivale, dit également barbecue. Afin d'éviter des situations malheureuses, il est recommandé d'installer votre BBQ à une distance raisonnable de votre résidence ou des bâtiments accessibles. De plus, l'entreposage des réservoirs de propane doit se faire dans un endroit frais et aéré.



PERMIS DE FEU

Nous vous rappelons qu'il est essentiel, avant de partir un petit feu de camp à votre résidence, de contacter le garde-feu au 450-373-8944 (poste 203) afin de vous procurer un permis de brûlage. Ce permis est gratuit. Cette démarche vous évitera des ennuis et vous permettra d'avoir les informations précises de la SOPFEU, notamment lors des périodes de sécheresse où les risques sont plus élevés.



VIVRE À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA, #ÇAVALUTDELOR!

Saint-Stanislas-de-Kostka est l'un des fiers partenaires de la campagne promotionnelle territoriale régionale *Ça vaut de l'or !* lancée en mai dernier. Cette campagne de promotion majeure du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, principalement axée sur les réseaux sociaux, continue de rayonner et ne cesse de susciter l'attrait des gens d'ici et d'ailleurs.

Ça vaut de l'or ! est une vaste opération séduction de 3 ans soutenue par plus de 50 partenaires — municipalités, institutions publiques et parapubliques et entreprises privées — qui ont su mobiliser tout près d'un million de dollars de budget de campagne afin d'attirer des travailleurs, des familles et de nouveaux résidents dans notre coin de pays. La campagne s'étalera majoritairement sur le Web jusqu'en 2017 et capitalise notamment sur les nombreux emplois à pourvoir et le coût abordable des maisons.

La campagne a déjà fait parler d'elle à V Télé, dans les journaux, dans le métro de Montréal et sur le Web grâce à nos ambassadeurs régionaux, dont les capsules vidéos ont déjà été vues des dizaines de milliers de fois par les internautes. Toutes ces actions invitent le public cible à consulter le site officiel de la campagne cavautdelor.com, une plateforme Web actuelle, dynamique et épurée qui se révèle assurément la plus complète de la région.

« Nous sommes fiers de participer à cet effort de fierté régionale. C'est du jamais vu ! » soutient la mairesse Caroline Huot.



Une ambassadrice staniçoise

Bonne nouvelle : Émilie Brisson figurera très bientôt parmi les ambassadeurs de la campagne. La jeune femme, qui a grandi sur une ferme de Saint-Stanislas-de-Kostka, vit aujourd'hui de sa passion pour le sport. Énergique, elle saura assurément

convaincre plus d'un sportif de son amour pour la région de Beauharnois-Salaberry.

Cet été, les Staniçois sont invités à suivre la campagne de près et à faire connaissance avec les ambassadeurs sur Facebook et Instagram. Ces derniers vous inviteront à des concours originaux et feront l'objet de portraits vidéo tournés « *comme si vous y étiez* ».

DIVERTISSEMENT

SUDOKU

数独

	9	1		8	6	3		
			5				7	
7		3		4		6		8
6	2	8			7			9
5								4
9			2			1	8	7
3		9		5		8		2
	6				1			
		2	9	7		4	5	

NOVICE

	9		4	6	5		3	
	5	3	8		1	9	6	
4	7		3		9		5	1
5								9
3	2		5		8		7	6
	4	7	1		3	2	9	
	3		6	5	4		1	

INTERMÉDIAIRE

SOLUTIONS

PROGRAMMATION AUTOMNE 2015

Inscriptions, lundis et mardis, 10, 11, 17 et 18 août de 9 h à 20 h
au 221 rue Centrale Saint-Stanislas-de-Kostka

Pour plus d'information : (450) 373-8944 poste 206

JOUR	HEURE	PRIX	PÉRIODE DE L'ANNÉE
YOGA			
LUNDI	10 h à 11 h	Avec Francis Renaud 65 \$ pour 12 séances	14 septembre au 7 décembre Congé le 12 octobre
LUNDI	18 h 30 à 19 h 30	Avec Francis Renaud 65 \$ pour 12 séances	14 septembre au 7 décembre Congé le 12 octobre
CLUB DE CRIBBAGE			
LUNDI	13 h 30 à 15 h 30	20 \$ pour 12 séances	14 septembre au 7 décembre Congé le 12 octobre
COURS DE PEINTURE À L'ACRYLIQUE OU À L'HUILE PARENTS / ENFANTS / INTERGÉNÉRATIONNEL POUR TOUS			
LUNDI	18 h 30 à 20 h	Avec Stéphane Roy 100 \$ pour 7 séances Matériel supplémentaire 60 \$ - 80 \$	19 octobre au 30 novembre 
COURS D'INFORMATIQUE			
MARDI	9 h à 12 h	Avec M.Jacques Dignard 50 \$ membre FADOQ 65 \$ non-membres	13 octobre, 20 octobre et 27 octobre
CLUB D'ÉCHEC ENFANTS (5-12 ANS)			
MARDI	15 h 30 à 16 h 30	Avec Claude Pépin 25 \$ pour 10 séances	15 septembre au 17 novembre
CLUB D'ÉCHEC PARENT / ENFANT / INTERGÉNÉRATIONNEL OU ADULTE			
MARDI	18 h 30 à 19 h 30	Avec Claude Pépin 25 \$ pour 10 séances	15 septembre au 17 novembre (Salle polyvalente)
COURS DE DANSE SOCIALE			
MARDI	19 h à 20 h	Avec Sylvain St-Onge 140 \$ pour 14 séances	15 septembre au 15 décembre
COURS D'ANGLAIS DÉBUTANT			
MARDI	19 h à 20 h 30	Avec Academia Espagnola 125 \$ pour 11 séances + 42 \$ matériel	15 septembre au 24 novembre
COURS D'ESPAGNOL DÉBUTANT			
MARDI	19 h à 20 h 30	Avec Academia Espagnola 150 \$ pour 11 séances + 68 \$ matériel	15 septembre au 24 novembre 

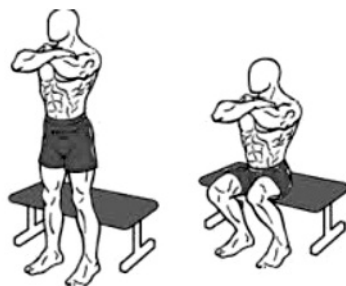
ZUMBA ENFANT (5-12 ans)			
MERCREDI	15 h 30 à 16 h 15	Avec Dany Dagenais 60 \$ pour 8 séances	23 septembre au 11 novembre • Service de transport inclus de l'école primaire au centre socioculturel
ZUMBA / PIYO (30 minutes zumba et 30 minutes de pilatèse et musculation)			
MERCREDI	17 h 30 à 18 h 30	Avec Dany Dagenais 100 \$ pour 14 séances	16 septembre au 16 décembre
ZUMBA / ABDOS (1h de zumba et 15 minutes d'abdos)			
MERCREDI	18 h 45 à 20 h	Avec Dany Dagenais 100 \$ pour 14 séances	16 septembre au 16 décembre
COURS DE DANSE SOCIALE			
DIMANCHE	16 h à 17 h	Sylvain St-Onge 140 \$ pour 14 séances	13 septembre au 13 décembre

AVIS AUX CITOYENS

Pour votre information, la municipalité a installé récemment un appareil elliptique et une planche d'équilibre près du Parc-École et de la bibliothèque. Vous pourrez en faire usage gratuitement tout au long de l'année.



EXERCICES



Squat assis sur le banc :
plus facile pour les personnes âgées



Monte/descend : travaille cardiovasculaire + travaille l'endurance musculaire des jambes.
Variation : ajoute un genou haut



Travail des triceps :
plus facile avec genoux fléchi (jambe 90 degré)



Push-up

JE REVIENS AU QUAI EN TOUTE SÛRETÉ!

Boucherville, le mardi 30 juin 2015 – Alors que la saison estivale bat son plein, la Sûreté du Québec invite les plaisanciers à respecter les règles de sécurité lors de leurs sorties sur les plans d'eau.

La Sûreté du Québec remet donc à l'avant-plan sa campagne « *Je reviens au quai en toute sûreté* » en mettant l'accent sur l'importance d'acquérir de la formation pratique en navigation, d'être attentif à son environnement et d'éviter les manœuvres imprudentes.

En effet, une connaissance déficiente en matière de conduite d'une embarcation et des comportements téméraires sont à l'origine de la plupart des collisions.

Tout au long de l'été, l'ensemble des patrouilleurs rejoindra les plaisanciers sur l'eau et aux abords des quais, afin de les sensibiliser à ces problèmes et à prévenir ainsi des collisions. Pour renforcer leurs messages, ils remettront aux amateurs de nautisme un dépliant comportant notamment de l'information sur les règles d'abordage. Mentionnons que l'an dernier,

huit collisions mortelles sont survenues sur l'eau au cours de la saison estivale.

La Sûreté a fait de la sécurité des usagers sur les sentiers récréotouristiques et sur les plans d'eau l'une des priorités organisationnelles de son Plan stratégique 2012-2016. Toutefois, la collaboration des plaisanciers demeure nécessaire afin d'assurer une quiétude lors de leurs sorties, puisque chacun est responsable de sa conduite sur l'eau pour revenir au quai en toute sûreté.

Sûreté du Québec

District de la

Montérégie

450 641-7549

www.sq.gouv.qc.ca



En cas d'urgence concernant un événement dans la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, veuillez contacter immédiatement le 450 310-4141 (Sûreté du Québec).

CONNAISSEZ-VOUS LE RÈGLEMENT SUR LES ABORDAGES?

- À quel moment faut-il s'écarter de la route d'un autre navire?
- Lorsque deux navires se croisent, quelles sont les règles de priorités?
- Quelles mesures devez-vous prendre lorsque vous croisez des navires marchands sur le fleuve?
- Que veut signifier un navire qui émet cinq sons brefs?
- Selon la situation, un navire privilégié ou non privilégié doit effectuer certaines manœuvres. Quelles sont-elles?

Si vous avez hésité devant plus d'une question, consultez des agents patrouilleurs nautiques ou le site Web de la Sûreté du Québec à la section Lois et règlements applicables :

www.sq.gouv.qc.ca/conduire-securite/conduire-securite-surete-du-quebec.jsp

Pour savoir de quelle façon vous pourriez obtenir une formation en nautisme, informez-vous auprès des organismes de votre région.

WWW.SURETE.GOUV.QC.CA

J'ÉVITE LES MANŒUVRES IMPRUDENTES



Même si vous aimez mettre vos moteurs à fond, pensez aux autres embarcations, surtout aux petites.

Une vitesse adaptée aux circonstances vous permettra :

- d'élargir votre champ de vision
- de réduire les risques de collision et par conséquent de blessures
- de faire preuve de courtoisie envers les autres plaisanciers.

La vitesse fait partie des manœuvres imprudentes, mais d'autres le sont tout autant comme faire du slalom entre des embarcations ou passer trop près d'elles. Ces comportements peuvent vous valoir un constat d'infraction de 350 \$ pour conduite imprudente.

JE PRENDS DE L'EXPÉRIENCE EN NAVIGATION



La certification de navigation théorique, combinée à la formation pratique, vous évitera bien des soucis.

Quel est l'intérêt de suivre des cours pratiques avant d'arriver sur l'eau?

1. naviguer sans perdre le contrôle de son embarcation lorsque les circonstances sont peu favorables (cours d'eau achalandé, événement spécial, météo, effet du vent et du courant)
2. être en mesure d'accoster sans heurt dans une écluse ou à une marina
3. éviter des collisions avec d'autres bateaux de plaisance
4. améliorer son habileté, sa précision, son contrôle et sa confiance lors des sorties
5. éviter d'endommager son embarcation ou celle des autres.

JE SUIS ATTENTIF À MON ENVIRONNEMENT



Que vous soyez à bord d'une embarcation motorisée ou non, l'observation des eaux qui vous entourent est primordiale lors de vos sorties. Le contact visuel et la vigilance concernant les bruits environnants permettent :

1. d'anticiper des manœuvres imprudentes
2. de garder des distances raisonnables avec les autres embarcations
3. de prévenir les dangers et d'éviter les collisions
4. d'entendre les signaux sonores des autres plaisanciers
5. de manœuvrer adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

L'ÉDITION 2015 DU CONCOURS PHOTO DE LA MRC SOUS LE THÈME « LE PATRIMOINE DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – ÇA VAUT DE L'OR ! »

(Beauharnois – Le 9 juillet 2015) La MRC de Beauharnois-Salaberry se réjouit d'annoncer aux amateurs de photographie que son concours photo annuel est officiellement lancé !

En effet, à compter d'aujourd'hui 9 juillet, la MRC invite les photographes intéressés par ce concours à s'inscrire et à participer à cette édition 2015 qui a pour thème cette année « *Le patrimoine de Beauharnois-Salaberry – Ça vaut de l'or !* », une édition à nouveau promue par Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent en collaboration avec le ministère de la Culture, avec lequel la MRC dispose d'une entente de développement culturel.

Nouvelles règles de participation et 1 000 \$ en bourses

Il est à noter que cette édition 2015 revêt de nouvelles règles de participation. En effet, le concours ne s'adresse exclusivement désormais qu'aux résidents du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry et aux personnes fréquentant une institution scolaire de son territoire.

De plus, l'inscription au concours ne se fait dorénavant qu'en accédant à la page Internet du concours à l'adresse www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo.

Quiconque souhaite en savoir davantage sur la réglementation du concours, les critères d'admissibilité, le processus d'évaluation, le format des photos à présenter ou tout autre aspect du concours peut consulter la brochure officielle disponible sur le site Internet de la MRC (www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo) ou encore en se présentant à son siège social au 2 de la rue Ellice à Beauharnois.

Communiqué de presse

Cette dite brochure est aussi accessible auprès des hôtels de ville, des bibliothèques municipales, ainsi que des écoles primaires et secondaires du territoire de la MRC.

Les participants courront la chance de se partager 1 000 \$ en bourse qui seront distribuées en fonction des quatre catégories de prix suivantes, à savoir « *Grand Prix Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent* » (500 \$), « *Prix du Public* » (200 \$) et deux prix « *Coup de coeur* », l'un pour la catégorie Adulte (150 \$) et l'autre pour la catégorie Jeunesse (17 ans et moins – 150 \$).

À noter que l'attribution du « *Prix du Public* » résultera cette année de la photo qui récoltera le plus grand nombre de « *J'aime* » sur la page Facebook de la MRC entre 8 h le 20 octobre et 16 h le 3 novembre prochain; une autre nouveauté au concours.

Date limite du concours : 13 octobre 2015

Les participants ont jusqu'au mardi 13 octobre 2015 à 16 h 30 pour déposer leurs photos. En fonction de la nouvelle réglementation en vigueur, les participants doivent dorénavant le faire en ligne en déposant leurs photos au lien suivant : www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo.

Afin de connaître en détails les exigences techniques et réglementaires liées au concours, nous vous invitons à consulter le site Internet de la MRC ou la page Facebook accessibles respectivement aux liens suivants : www.mrc-beauharnois-salaberry.com/concours-photo et au www.fb.com/mrc.beauharnois.salaberry.

Dévoilement des gagnants et « Prix du Public »

Une fois les photos évaluées selon une série de critères par un jury formé de membres du Conseil de la Culture de la MRC et de professionnels du milieu de la photo, le nom des gagnant(e)s et les photos primées seront dévoilés le 2 décembre 2015 à 17 h à la salle du conseil Kilgour du siège social de la MRC (2, rue Ellice à Beauharnois).

À noter en terminant que toutes les photos soumises au concours seront exposées en format numérique dans différentes salles d'exposition et endroits publics de la région ou à l'occasion d'événements spéciaux organisés à l'hiver 2016. En espérant compter sur votre participation en grand nombre !

MRC de Beauharnois-Salaberry

 INVITATION

RELEVEZ LE DÉFI DE L'ULTIME FÊTE SPORTIVE

22-23 AOÛT 2015

Triathlon VALLEYFIELD

 **MERRELL**

 **TRIATHLONVALLEYFIELD.COM**

SAISON ESTIVALE À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

****NOUVEAUTÉ****

Projet pilote

(Animation Parc des Brises et service de navettes)

4 DIMANCHES CET ÉTÉ

Dimanche 19 juillet Dimanche 26 juillet
Dimanche 2 août Dimanche 9 août

Navette fluviale et navette terrestre

Un service de navette terrestre gratuit sera disponible les 4 dimanches, du Centre socioculturel à la Halte du Canal et à Baie-des-Brises.

Navette Terrestre (gratuit)

Départ		Arrivée	
Lieu	Heure	Lieu	Heure
Centre socio	12h00	B Brise	12h15
B Brise	12h25	Halte du Canal	12h35
Halte du Canal	13h00	B Brise	13h10
B Brise	13h20	Centre socio	13h30
Centre socio	13h40	B Brise	13h50
B Brise	14h00	Centre socio	14h10
Centre socio	14h20	B Brise	14h30
B Brise	14h40	Centre socio	14h50
Centre socio	15h00	B Brise	15h10
B Brise	15h20	Centre socio	15h30
Centre socio	15h40	B Brise	15h50
B Brise	16h00	Centre socio	16h10
Centre socio	16h20	B Brise	16h30
B Brise	16h40	Halte du Canal	16h50
Halte du Canal	17h00	B Brise	17h10
B Brise	17h15	Centre socio	17h25

Animation gratuite

Parc des Brises (coin Robert-Cauchon et Brosseau)

Parties de Volleyball (11 h à 16 h)
Zumba fitness 19 et 26 juillet (13 h à 14 h)
Zumba aquatique 2 et 9 août (13 h 30 à 14 h 30)

Apportez votre pique-nique
Service de food Truck sur place

Pour information (450) 373-8944 poste 3

Navette des Canaux toute l'été (Sdv : Salaberry-de-Valleyfield)

Départ		Arrivée	
Lieu	Heure	Lieu	Heure
SdV	12h00	Canal	12h45
Canal	13h00	SdV	13h45
SdV	16h00	Canal	16h45
Canal	17h00	SdV	17h45

Consultez l'horaire que vous trouverez sur le site internet:
<http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/nouvelles/la-saison-2015-de-la-navette-des-canaux-officiellement-lancee>

Navette des canaux du Suroît

Piste cyclable Soulanges / Salaberry-de-Valleyfield /
Parc régional de Beauharnois-Salaberry

..... **Départs** / 45 minutes par trajet

Départs	Destination	Heures
Salaberry-de-Valleyfield au parc Delpha-Sauvé	Piste cyclable Soulanges, quai municipal de Les Coteaux	10 h et 14 h
Salaberry-de-Valleyfield au parc Delpha-Sauvé	Parc régional de Beauharnois-Salaberry, Halte du Canal à Saint-Stanislas-de-Kostka	12 h et 16 h
Piste cyclable Soulanges, au quai municipal de Les Coteaux	Salaberry-de-Valleyfield au parc Delpha-Sauvé	11 h et 15 h
Parc régional de Beauharnois-Salaberry, Halte du Canal à Saint-Stanislas-de-Kostka	Salaberry-de-Valleyfield au parc Delpha-Sauvé	13 h et 17 h

..... **Tarifs** / par embarquement

Aller simple			
Résidents* de 12 ans et plus 9 \$ *avec preuve d'adresse	Non-résidents de 12 ans et plus 11 \$	5 ans à 11 ans 5 \$	4 ans et moins Gratuit
Famille résidents (2 adultes + 2 enfants de 11 ans et moins)			23 \$
Famille non-résidents (2 adultes + 2 enfants de 11 ans et moins)			27 \$

..... **Dates**

Du 20 juin au 1^{er} septembre *relâche du service le 1^{er} août	Les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés
--	--



DESTINATIONVALLEYFIELD.COM
1 800 378-7648

www.navark.ca | 514 871-8356